



## Secteur Sport

Pascal Anger  
-  
Secrétaire national

### L'acte 3 de la décentralisation préfigure-t-il la disparition programmée des services publics nationaux ? Un exemple avec le sport !

Le vote de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui donne de nouvelles compétences aux régions, ainsi que la nouvelle configuration des régions (13) et la création des métropoles, forment à ce jour « l'acte 3 de décentralisation » de ce gouvernement. Celui-ci, en lien avec cet acte et le travail sur la revue des missions de l'Etat, a décidé de réorganiser les administrations de l'Etat et leurs présences dans les 17 régions restructurées donnant 7 nouvelles régions. Toutes les Directions Régionales (DR) fusionnent en une seule avec une particularité pour l'EN.

Ainsi le ministère des sports voit ses relais régionaux à travers les Directions Régionales (DRJS) passer de 17 DR à 7 DR dans les 7 nouvelles régions. Ces DR deviennent en fait des « *Directions régionales départementales* (sic) *jeunesse et sport cohésion sociale* » (DRDJSCS) !

Les anciennes DRJS (10 supprimées) intègrent les DDI (Direction départementale inter ministérielle se déclinant en DD de cohésions sociales (DDCS) et/ ou de protection des populations (DDCS PP)). Rappelons que ces DDI, où les professeurs de sports (PS) sont affectés et issus des anciennes DDJS, sont placées sous l'autorité du préfet représentant le ministre de l'intérieur et le 1<sup>er</sup> ministre. Les DR, elles, restent sous la responsabilité du ministre des sports.

**Ces nouvelles restructurations vont donc renforcer les DDI et amplifier le désengagement de l'Etat sur une politique nationale spécifique du sport, en particulier sur la démocratisation, dans les départements.** En effet le sport dans les DDI continue à être dilué et instrumentalisé dans et par la cohésion sociale et la santé. Les DR restantes, avec des effectifs affaiblis, ne connaissent pas encore leurs nouveaux rôles. Ceux-ci devraient s'arrêter pour l'essentiel au niveau de la région.

Les personnels touchés par ces restructurations ne savent toujours pas ce qui les attend en terme d'affectation, de mobilité et de missions. Le malaise de nombreux PS par rapport à leurs missions et au sens de leurs métiers ne fait que s'approfondir.

**Plus généralement** : Quand on regarde la carte des nouveaux sièges des administrations de l'Etat (cf notre site), on ne peut que constater un désengagement de l'Etat sur de nombreuses anciennes préfectures de régions. Des villes comme Chalons, Limoges, Grenoble et d'autres ne gardent qu'un rectorat d'académie ou une DRAAF (*Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts*) comme administration de l'Etat. Des villes métropoles comme Bordeaux, Lyon deviennent des capitales régionales concentrant pratiquement toutes les administrations des services publics nationaux (SPN). Certaines régions ont à peu près maintenu un équilibre entre leurs grandes villes comme la Normandie ou le Nord.

Mais les inégalités territoriales déjà existantes en terme de SPN ne vont que s'aggraver.

L'unicité de la république avec un seul territoire est mise à mal avec ces nouvelles configurations à la carte suivant les régions.

### Et quid pour l'EN à terme, avec maintenant la création des rectorats de régions et qui garde pour le moment ces rectorats d'académies ?

Cet acte 3, avec la revue des missions de l'Etat, crée une dénationalisation de SPN et une régionalisation. En lien avec ce qui se jouera dans les élections Régionales à venir, ces (contres) réformes ont et auront des conséquences significatives sur la vie quotidienne et démocratique des citoyens, des salariés et des fonctionnaires avec leurs missions d'intérêt général, entre autres. Le SNEP, la FSU et d'autres forces avec les citoyens ne peuvent laisser faire ce processus et seront impactés dans leurs fonctionnements.

[pascal.anger@snepfusu.net](mailto:pascal.anger@snepfusu.net)